



Voici résumé toutes les infos
Concernant les nouvelles adhésions et les renouvellements.

Tarif adhésions 2018/2019

LICENCE CLUB COMPETITION	
Senior et plus âgé	256€
Paratriathlon senior et plus âgé	246€
LICENCE CLUB LOISIR / SPORT+	
Senior et plus âgé	205€
Paratriathlon senior et plus âgé	195€
LICENCE CLUB DIRIGEANT	
à partir de 16 ans	33€
LICENCE ECOLE TRIATHLON	
De 6 à 19 ans	195€
PASS CLUB	
valable 1 mois	Gratuit

Concernant les sections :

Les sections Compétitions et Loisir / Sport+ se dérouleront en parallèle, en termes d'horaires mais avec des axes de travail différents :

- La [section compétition](#) sera plutôt indiquée aux athlètes motivés en quête de performance.
- La [section Loisir/ Sport +](#) sera plutôt indiquée pour une pratique moins stricte.

Concernant le PASS CLUB :

Vous souhaitez pratiquer les disciplines enchaînées au sein d'un club et bénéficier d'un entraînement adapté mais vous hésitez encore à vous licencier ?

La fédération Française de Triathlon vous propose des solutions clubs adaptées.

Prenez l'option PASS Club et profitez d'un mois **GRATUIT**, durant cette période, les participants et les clubs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les participants accèdent gratuitement à tous les cours et équipements mis à votre disposition par les clubs. La validité de ce PASS CLUB est limitée à la seule pratique de l'entraînement et n'autorise pas la pratique en compétition. Le PASS Club est accessible **une seule fois** dans la vie de l'athlète.



Comment procéder à votre adhésion / renouvellement d'adhésion :
Quel que soit la section choisie (hormis le PASS CLUB) voici le processus à effectuer :

Dès lors que le club est ré-affilié, la prise de licence et le renouvellement de licence seront possibles pour les licencié(e)s club :

- les licenciés de la saison 2018 recevront automatiquement un email leur précisant que leur club est ré-affilié et qu'ils peuvent à leur tour renouveler leur licence. Il leur suffit pour cela de retourner sur leur espace personnel, cliquer sur « renouveler sa licence » et compléter le formulaire
- les nouveaux licenciés peuvent d'ores et déjà prendre une licence, celle-ci sera valide jusqu'au 31 décembre 2019.

Le processus détaillé est disponible sur le site internet de la Ligue Côte d'Azur de Triathlon.

Evolution :

Le "questionnaire de santé" fait son apparition sur Espace Tri 2.0 (il sera à renseigner uniquement dans le cadre d'un renouvellement de licence), et les demandeurs de licence pourront faire savoir s'ils comptent pratiquer de la spéléologie, de la plongée, de l'alpinisme ou du tir dans le cadre de raids.

Pour les nouveaux licenciés un certificat médical sera demandé.

Nous vous invitons à aller sur le lien suivant <https://goo.gl/Nt2Myj> pour accéder à une présentation en ligne :

- Détaillant le principe de fonctionnement du questionnaire de santé
- Donnant accès au certificat médical type
- Détaillant le principe de gestion des disciplines à contraintes particulières (spéléologie, plongée, alpinisme, tir). En synthèse :
 - Déclaration des disciplines par le demandeur de licence,
 - Remise au club des certificats médicaux spécifiques pour ces disciplines,
 - Validation par le club,
 - Affichage de la ou des disciplines concernées sur la licence

Modalités de règlements :

- Une période dite d'«essai» est possible sur une semaine , afin de pouvoir participer à chaque entraînement , il faudra nous fournir **obligatoirement** un certificat de non contre-indication au sport pour cette semaine là, n'hésitez pas à rentrer en contact avec le bureau .

-Vous avez le temps pour régler les cotisations cependant la ligue impose **un règlement limite au 31 décembre 2018**. Au delà de cette date une **pénalité de 20€ supplémentaire** vous sera appliquée.

-Pour des raisons administratives évidentes nous vous demandons pour les renouvellements d'adhésion, que le **DOSSIER COMPLET** nous soit remis **avant le 1er décembre 2018**.

-Afin de faciliter vos règlements, nous pouvons vous proposer un règlement échelonné sur 3 mois . Dans ce cas de figure, tous les chèques devront être remis lors de la remise du dossier.

-Pour les renouvellements de Licence , il vous sera demandé d'être à jour de vos cotisations au plus tard le **31 Mars 2019** ,passée cette date le club se réservera le droit de refuser l'accès aux entraînements.

Le Bureau

TRISTARS CANNES TRIATHLON

Au Palais Des Victoires, 2 av Maurice Chevalier, 06150 Cannes la Bocca